

pris aucune attitude tranchée. Autre question qui a fait l'objet des délibérations de son Bureau, dans les trois ou quatre derniers mois, celle du recrutement en faveur de la "Canadian Association of Social Workers" (Association Canadienne des Œuvres Sociales), travail où cette dernière s'est jetée corps et âme et que nombre d'entre nous avaient prôné, à savoir l'organisation professionnelle ayant pour but la formation d'hommes et de femmes d'œuvres, l'établissement de données-types, le reste, qui a trait à des choses d'intérêt d'ordre général, étant laissé aux soins de l'organisation générale, comme c'est le cas au sein de l'Association médicale.

Q. Vous n'émettez pas d'opinion d'ensemble?—R. Non. Et je désire ajouter que le "Canadian Council of Child Welfare", dont je suis la secrétaire, n'a pas encore étudié l'affaire et n'a encore pris aucune attitude à ce sujet. Je ne parle donc pas en ma qualité de secrétaire de ce corps, je représente tout simplement le "Social Service Council" (Conseil d'Œuvres Sociales).

Q. Mlle Whitton, de même que les deux autres témoins, vous prenez pour acquis que l'objet de ces allocations familiales est de stimuler les naissances. Or je ne sache pas que rien ait été dit devant le Comité qui justifie cette présomption, et, ceci dit, j'en conclus qu'une bonne partie de vos raisons et de celles des autres témoins qui vont à l'encontre de ce projet de loi tombe dans le vide. Vous pourriez peut-être nous esquisser ici ce qui vous fait déduire que l'objet de la proposition en jeu est de stimuler les naissances.—R. Monsieur le président, je pourrais peut-être me reporter aux échanges de vues qui, à l'occasion, sont venues à ma connaissance à ce sujet. Et tout d'abord, les premières notions de la question me sont venues des activités de la division du bien-être de l'enfance de la Société des Nations, où j'ai agi à titre d'assesseur pour le Canada. Or, cette division a étudié cette question pendant trois longues années par la voie de délégués; par ailleurs, j'ai eu l'avantage d'en causer avec le Père LeBel, avec qui j'ai échangé des pièces documentaires et dont j'ai lu le rapport, lequel, je crois, constituait la substance de ce qu'il a exposé devant ce Comité, or c'est en m'appuyant sur son propre témoignage rendu ici même, sur cet arrière-plan ainsi que sur des extraits de son rapport que j'ai tiré mes conclusions.

Q. Vous n'avez pas parcouru les témoignages rendus ici?—R. Oui, quelques-uns.

*M. Thorson:*

Q. Puis-je poser une question? L'opuscule dont le Père LeBel est l'auteur et qui traite des allocations familiales, l'avez-vous lu?—R. Oui, j'ai lu les deux.

Q. Vous souvenez-vous avoir aperçu, dans l'un ou l'autre de ces opuscules, rien qui aille à dire que l'objet des allocations familiales soit d'encourager les naissances?—R. Oui. Et je pourrais citer l'un de ces opuscules. Je l'ai sur moi. En thèse générale, j'y ai vu l'induction poursuivie dans certaines parties de l'ouvrage favorable à cette proposition et qui va à dire qu'elles rencontreraient un besoin qu'a le Canada d'augmenter sa population. Si vous me le permettez, je vais vous le soumettre.

Q. Il me semble qu'il importe de mettre les choses au point tout de suite. De quel opuscule voulez-vous parler?—R. Du premier en date.

Q. De quelle année est-il?—R. De janvier 1928. L'imprimatur porte la date du 15 janvier et est de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, celui du Supérieur provincial porte la date du 15 janvier 1928 également. C'est ce dernier que le Père LeBel m'a communiqué il y a une couple de semaines. Je pourrais citer l'article III, page 4, qui dit: "L'Etat ne saurait se désintéresser du problème des familles nombreuses. Il suffit pour s'en convaincre de considérer que ce sont ces familles qui permettent à la société de se maintenir dans l'existence et d'accroître son chiffre de population; que ce sont elles encore qui sont un des éléments les plus essentiels de la prospérité d'un peuple en voie de formation."

[Mlle Charlotte Whitton.]